

## TEMPETE -VENTS VIOLENTS

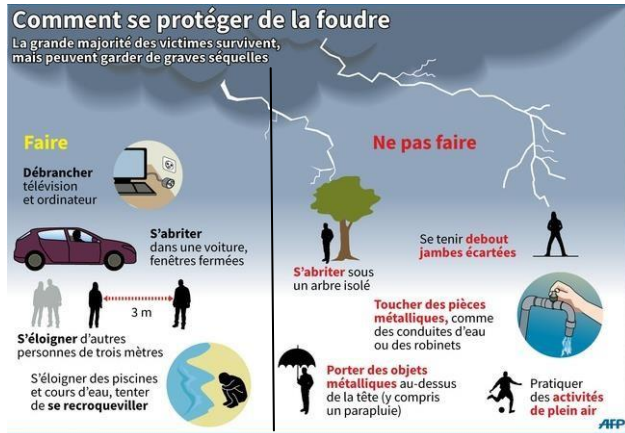


Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou s'affrontent deux masses d'air avec des vents violents et des pluies importantes.

### LES BONS REFLEXES :

Tenez-vous informé(e) des risques et de l'évolution du phénomène (radios locales et télévision).

- Restez chez vous en fermant portes et fenêtres sauf nécessité impérieuse.
- Limitez vos déplacements surtout en forêt. Soyez vigilants aux chutes d'objets divers. Rangez ce qui peut s'envoler.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens pour faire face à une coupure générale électrique de longue durée (lampes, radio, couvertures...)



A l'attention des personnes vulnérables :  
Vous êtes invité(e)s à vous inscrire en  
Mairie.

(CONFIDENTIALITE ASSUREE)

## CANICULE



La canicule est une période de très forte chaleur lorsque la température de la nuit ne descend pas sous les 20 °.

### LES BONS REFLEXES :

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.
- Buvez de l'eau sans attendre d'avoir soif.
- Rafraichissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Fermez les volets et les fenêtres pour garder la fraîcheur de la maison.
- Restez en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

## GRAND FROID - NEIGE VERGLAS



Le grand froid est une chute brutale et importante de la température (de -5° à -10° la nuit) avec des températures restant négatives dans la journée. Il peut être accompagné de chutes de neige.

### LES BONS REFLEXES :

- ⇒ Restez chez vous, évitez de sortir.
- ⇒ Habillez-vous chaudement.
- ⇒ Buvez des boissons chaudes ;
- ⇒ Vérifiez le bon fonctionnement de votre chauffage.
- ⇒ Restez en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage.

## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



### LES BONS REFLEXES : en cas d'accident

- NE PAS FUMER
- Eloignez-vous de la zone d'accident, évitez les déplacements.
- Alerte les secours au 18 ou au 112 . Précisez : lieu, véhicule, victimes, codes danger-matière.
- Mettez-vous à l'abri, et lavez-vous en cas d'irritation.
- Respectez les consignes si on vous en donne.

## FEU D'ESPACE NATUREL



On parle de feu d'espaces naturels quand un incendie se déclare et se propage sur une surface très importante (bois, landes, autres).

### LES BONS REFLEXES :

- Informez les pompiers si vous êtes témoin d'un départ de feu.
- Mettez vous à l'abri.
- Coupez les fluides : gaz, électricité, fuel...
- Coupez la ventilation et obturez les bouches d'aération.
- Fermez les volets et les fenêtres.
- Evacuez si vous en recevez l'ordre ou si les flammes et fumées deviennent menaçantes.
- Débroussailliez régulièrement et entretenez les abords de votre habitation**
- Ne brûlez pas vos déchets dans votre jardin.

## INCENDIE



- ⇒ Alerte les pompiers au 18 ou au 112
- ⇒ Ne pas gêner l'organisation des secours

## SEÏSME



Mouvement brusque ou secousse de l'écorce terrestre.

### LES BONS REFLEXES :

- ⇒ Dans un bâtiment : abritez-vous près d'un mur, ou sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres.
- ⇒ Dans la rue : ne restez pas sous des fils électriques, ponts, toitures...
- ⇒ En voiture : arrêtez-vous loin des ponts, des bâtiments, coupez le moteur et attendez la fin des secousses.

## INFORMATIONS DE SAUVEGARDE

C'est un document qui détermine, en fonction de risques connus pour la commune, les dispositions à prendre pour sauvegarder et protéger la population.

Les élus ou les agents municipaux alertent, informent et aident à mettre à l'abri la population. Le service de l'état FR-Alert peut envoyer des SMS d'alerte à tout téléphone allumé situé dans la zone d'urgence.

L'organisation des secours reste de la compétence des pompiers et du SAMU.

L'alerte n'est pas systématiquement déclenchée à chaque événement sur la commune

Un exemplaire du document est consultable en Mairie ou sur le site communal. Relayez ces informations autour de vous.

### EQUIPEMENT MINIMUM A PREPARER CHEZ VOUS

Radio à piles, lampe de poche, eau, nourriture non périssable, couvertures, trousse de premiers secours, papiers personnels, vêtements, médicaments : traitement en cours, un peu d'argent.  
**A SAVOIR**  
Repérer le disjoncteur, les vannes d'arrêt de l'eau et du gaz  
Numéros de téléphone indispensables

## Ce qu'il faut faire

⇒ Renseignez-vous sur le niveau de vigilance météo poste TV ou

<http://vigilance.meteofrance.com>

[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

**tél Mairie : 02 97 36 64 36**

**réseaux communaux** Facebook et Panneau Pocket

⇒ Radio 103.1 France Bleu Armorique

Limitez vos déplacements

N'allez pas chercher vos enfants à l'école vos enfants sont en sécurité à l'école, les enseignants connaissent les consignes à appliquer. En vous déplaçant, vous risquez de vous mettre en danger ou de gêner les secours.

⇒ Ne téléphonez pas ! les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les secours. Les informations vous seront délivrées par les radios et les médias.

*Art L. 721-1 du Code de la sécurité intérieure : Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours, et à prendre les premières mesures nécessaires. En appel d'urgence on fournit le n° de téléphone, la nature du problème, le lieu exact, l'état des personnes et les risques éventuels.*

## NUMEROS D'URGENCE

15	17	18	112
Samu	Police Gendarmerie	Pompiers	Toutes urgences

Abuser des numéros d'urgence nuit gravement à ceux qui en ont besoin



## Info risques

**ADOPTER LES BONS REFLEXES !**

**Tempête**

**Canicule**

**Grand froid - Neige et Verglas**

**Transport de matières dangereuses**

**Feu d'espace naturel**

**Incendie**

**Séisme**

**Inondations**

Sur une grande partie de la Bretagne et sur la commune on peut être en présence de radon issu des sols granitiques.

Pensez à ventiler régulièrement les sous-sols, vides sanitaires et bâtiments.

En cas de pollution maritime sur les rivages, alerter la Mairie et les pompiers.

Ne touchez à rien sur le site concerné.

En cas de chaussée inondée prévenir les pompiers et la mairie. Ne vous engagez pas sur la voie. Suivez les indications mises en place.

**DOCUMENT A CONSERVER**